

Remorque de travail	Marque de fabrique J O D A G	Type BP 315	F. d'homologation No CH 9440 10
---------------------	---------------------------------	----------------	------------------------------------

Constructeur JODAG Fahrzeugwerk, Josef Dangelmaier, Schwäbisch Gmünd / D  
 Identification "BP 315" sur plaque du constructeur

Plaquette constr. à droite, à l'avant, en bas sur la carrosserie  
 Numéro du châssis à droite, en haut sur bras du timon  
 Importateur princ. RIGLING, Baumaschinen AG, Leutschenbachstrasse 44, 8050 Zürich  
 Véhicule homologué 20181 Signes fixes dans code du type BP 315

**Châssis**

Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2
Suspension	-	Direction	-
Frein de service	-		

Frein d'arrêt (2 câbles de sécurité mécanique, à expansion interne, agissant sur les 2 roues)

**Carrosserie** remorque vestiaire et pont de charge pour outillage

<b>Dimensions</b>	int.	ext.
Longueur	1960/1000	4550
Largeur	2160	2285
Hauteur	410/2300	3200
Porte à faux	av	av 3040
	ar 1450	ar 1510
Empattements		1725
	av	ar 3040
Vole	av	ar
Dist. anneau axe	av	ar
Distance pivot	-	axe ar

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	200	1000	1200
Charge utile ou			
Poids de service			
Poids total			
Garantie fabrique	300	3000	3000
Dimens. pneus		7.50-16C	
Ply / bar		12 / 6,5	
Charge		3575	
pour V max		30	
Vitesse maximale selon constructeur			30
Vitesse maximale selon tenue de route			30

Equipement	§)			<b>Moteur de travail</b>			
Feux rouges	R	(E)		Marque	_____	Type	_____
Feux stop	S1	(E)		Bruit	_____	à t/min	_____
Cilignoteurs	av	-		Silencieux	_____		
	ar	2a	(E)	Mesure des gaz	_____		
Catadioptrés	av	I	(E)	Déparasitage	_____		
	lat.	-					
	ar	III	(E)	<b>Indications pour le permis de circulation</b>			
Feux de gabarit	av	A	(E)	Genre remorque	Remorque de travail		
	lat.	-		Marque et type	JODAG	BP	315
	ar	-		FH-No CH	9440 10		
	ar vers l'av	-		Carrosserie	vestiaire et pont pour outillage		
Eclairage plaque		combiné avec feu rouge		Poids à vide	1200	Charge utile	-
Cale		1/ 300x150x190		Poids de service	3000	Poids total	-

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

§) Equipement: des bavettes sont exigées

A noter dans le permis de circulation:

222 - Le véhicule tracteur doit être d'un poids à vide d'au moins 6000 kg

- Cette remorque ne peut transporter que de l'outillage ou du carburant

(OCE art 4, al 5)

118 - Vitesse max. 30 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire

Lieu et date de l'homologation Genève, 30.8.77  
40789/3 12.9.77

Homologation fédérale des types de véhicules